Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 6970058
Centre d'intérêt: 320

Activités de perfectionnement à l'intention du personnel des cégeps : programmes provinciaux / Secteur du perfectionnement, Direction des affaires éducatives. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, 1989.
9 p. ; 28 cm.

Le couv. porte en outre: Programme 1989-1990. Code: 1511-0034 ; 88-035.

ISBN 2-550-19609-0

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial. Direction des affaires éducatives

Descripteur(s): Perfectionnement du personnel * Perfectionnement des enseignants * Programme de perfectionnement * Programme provincial * Répertoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le document présente les données principales relatives aux programmes provinciaux de perfectionnement disponibles pour les diverses catégories de personnel des collèges d'enseignement général et professionnel, s'appliquant à l'année scolaire 1989-1990. Le document présente, dans une page réservée à chacun des six programmes, les principaux renseignements relatifs aux objectifs, à la forme d'aide, à l'admissibilité de même qu'à la procédure et aux dates limites de présentation d'une demande. On y retrouve aussi le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable du programme au Ministère. De plus, on retrouve à la dernière page un tableau synthèse des clientèles admissibles aux programmes ainsi que des dates limites de présentation à respecter dans chaque cas.

Type de document: d

PROGRAMME 1989-1990

ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT À L'INTENTION DU PERSONNEL DES CÉGEPS

Québec

EDUQ
8970058

ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

À L'INTENTION DU PERSONNEL DES CÉGEPS

(Programmes provinciaux)

Secteur du perfectionnement
Direction des affaires éducatives
Mars 1989

Pour tout renseignement sur les
programmes de perfectionnement
ou sur les activités du
Secteur du perfectionnement de la
Direction générale de l'enseignement collégial
on peut s'adresser à la:

Direction des affaires éducatives
1033, rue De La Chevrotière
Centre administratif G, 18e étage
Québec (Québec)
G1R 5K9
Téléphone: (418) 646-1341

SUPPORT TECHNIQUE

Louisette Drolet

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-19609-0

PRÉSENTATION

Cette publication des **Activités de perfectionnement à l'intention du personnel des cégeps** est parue pour la première fois l'an passé. Nous en sommes donc à la deuxième présentation des données principales relatives aux programmes provinciaux de perfectionnement disponibles pour les diverses catégories de personnel des collèges d'enseignement général et professionnel, celle s'appliquant à l'année scolaire 1989-1990.

Cet ouvrage présente, dans une page réservée à chaque programme, les principaux renseignements relatifs aux objectifs, à la forme d'aide, à l'admissibilité de même qu'à la procédure et aux dates limites de présentation d'une demande. On y retrouve ainsi le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable du programme au Ministère. De plus, on retrouvera à la dernière page un tableau synthèse des clientèles admissibles aux programmes ainsi que des dates limites de présentation à respecter dans chaque cas.

Nous espérons que ces quelques données sauront susciter davantage l'intérêt chez les personnes concernées dans les collèges et les motiveront à préparer et à déposer des projets de perfectionnement. Les brochures de présentation des programmes, largement distribuées dans les collèges, contiennent d'ailleurs toute l'information nécessaire à l'élaboration d'activités de perfectionnement conformes, pertinentes et, il faut l'espérer, profitables. Nous invitons également le lecteur à prendre connaissance des listes de priorités ministérielles s'appliquant à trois des programmes et distribuées dans les collèges.

Le coordonnateur du Secteur du perfectionnement,

Jacques Morissette

JACQUES MORISSETTE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 1

L'ESSENTIEL DES PROGRAMMES:

. Perfectionnement collectif 3

. Stage en entreprise 4

. Recyclage des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité dans les cégeps 5

. Adaptation aux technologies et aux programmes d'études 6

. Perfectionnement collectif pour le personnel des services de l'éducation des adultes 7

. Perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cégeps 8

TABLEAU DES DATES LIMITES DE PRÉSENTATION ET DES CLIENTÈLES ADMISSIBLES 9

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

Objectif

Permettre la mise à jour des connaissances pédagogiques et de celles acquises dans la discipline enseignée.

Forme d'aide

L'aide financière peut être obtenue sous forme d'une subvention qui couvre les frais d'organisation ou les droits d'inscription et, s'il y a lieu, les frais de transport et de séjour des participants.

Admissibilité

Sont admissibles à ce programme les enseignantes et les enseignants des secteurs général et professionnel à temps plein, permanents et non permanents.

Procédure

Pour s'inscrire, prendre contact avec le conseiller ou la conseillère pédagogique du collège qui possède toute l'information relative au programme puis:

- Remplir la formule "Demande de subvention" du programme;
- Obtenir l'approbation (signature) de la direction des services pédagogiques du collège;
- Faire parvenir la demande, en deux exemplaires, à la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial (l'adresse complète apparaît sur la formule).

Dates limites de présentation

Les dates d'échéance pour la présentation d'une demande sont le 15 mai (Automne), le 15 octobre (Hiver) et le 15 mars (Été).

Responsable du programme au Ministère

David Johnston
Téléphone: (418) 646-1330

STAGE EN ENTREPRISE

Objectif

Permettre la mise à jour des connaissances et l'actualisation de la formation professionnelle par la tenue d'un stage dans un milieu de travail correspondant à la spécialité enseignée.

Forme d'aide

L'aide financière peut être obtenue sous forme d'une subvention qui couvre le traitement ou les frais de remplacement de l'enseignant stagiaire, ainsi que les frais de transport et de séjour, s'il y a lieu.

Admissibilité

Sont admissibles à ce programme les enseignantes et les enseignants permanents et à temps plein, dispensant:

- l'un des cours formant le champ de spécialisation d'un programme collégial de formation professionnelle et ce, aussi bien à l'enseignement régulier qu'à l'enseignement aux adultes;

- en fonction des priorités ministérielles, l'un des cours formant le champ de concentration d'un programme collégial de formation générale et ayant un pendant professionnel ainsi qu'une incidence sur le marché du travail.

Procédure

Pour s'inscrire, prendre contact avec le conseiller ou la conseillère pédagogique du collège qui possède toute l'information relative au programme puis:

- Remplir la formule "Demande de subvention" du programme;

- Apposer la signature en tant que responsable du projet;

- Obtenir l'approbation (signature) de la direction des services pédagogiques du collège;

- Faire parvenir la demande, en trois exemplaires, à la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial (l'adresse complète apparaît sur la formule).

Dates limites de présentation

Les dates d'échéance pour la présentation d'une demande sont le 1er mai (Automne), le 1er octobre (Hiver) et le 1er mars (Eté).

Responsable du programme au Ministère

David Johnston
Téléphone: (418) 646-1330

RECYCLAGE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS MIS EN DISPONIBILITÉ DANS LES CEGEPS

Objectif

Permettre le recyclage afin de pouvoir enseigner dans une nouvelle discipline (une discipline autre que celle visée par la mise en disponibilité).

Forme d'aide

L'aide financière peut être obtenue sous forme d'une subvention au collège qui permet à l'enseignante ou l'enseignant de recevoir durant son recyclage un plein salaire annuel et de bénéficier de tous les droits et avantages que procure l'enseignement.

Admissibilité

Sont admissibles à ce programme les enseignantes et les enseignants mis en disponibilité dans les cégeps.

Procédure

Pour s'inscrire, prendre contact avec le directeur ou la directrice du personnel du collège qui possède toute l'information relative au programme puis:

- Remplir la première partie de la "Formule de demande" du programme et la remettre à la direction du personnel du collège;

- Voir à ce que la direction du personnel du collège remplisse la seconde partie de la formule de demande et la transmette, en deux exemplaires, à la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial (l'adresse complète apparaît sur la formule).

Date limite de présentation

La date d'échéance pour la présentation d'une demande est le 31 décembre (pour les recyclages devant débuter en septembre de l'année suivante).

Responsable du programme au Ministère

Jacques Morissette
Téléphone: (418) 646-1329

ADAPTATION AUX TECHNOLOGIES ET AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

Objectif

Permettre la mise à jour des connaissances et des habiletés à la suite d'un changement technologique ou le ressourcement dans la discipline en raison de la modification d'un programme d'études collégiales.

Forme d'aide

L'aide financière peut être obtenue sous forme d'une subvention au collège en terme de **libération** d'enseignant équivalent temps plein (ETC) seulement. Aucun droit de scolarité, droit d'inscription à un cours, frais de stage, de même qu'aucune autre rémunération ou aucun autre frais afférent ne peuvent être subventionnés.

Admissibilité

Sont admissibles à ce programme les enseignantes et les enseignants à temps plein qui ne sont pas mis en disponibilité à la date où la demande doit être parvenue à la Direction générale de l'enseignement collégial.

Les demandes des enseignantes et des enseignants à temps partiel sont aussi acceptées mais elles ne sont pas traitées en priorité.

Procédure

Pour s'inscrire, prendre contact avec le conseiller ou la conseillère pédagogique du collège qui possède toute l'information relative au programme puis:

- Remplir la formule "Demande de subvention" du programme;

- Obtenir l'approbation (signature) de la direction des services pédagogiques du collège;

- Voir à ce que la direction des services pédagogiques du collège transmette la demande avec les autres demandes qu'elle recommande après avoir établi leur ordre de priorité, en trois exemplaires, à la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial (l'adresse complète apparaît sur la formule).

Date limite de présentation

La date d'échéance pour la présentation d'une demande est le 1er avril (pour l'année scolaire débutant en septembre de la même année).

Responsable du programme au Ministère

Jacques Morissette
Téléphone: (418) 646-1329

PERFECTIONNEMENT COLLECTIF POUR LE PERSONNEL DES SERVICES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Objectif

Favoriser le développement des méthodes pédagogiques, l'organisation des services de l'éducation des adultes ainsi que la mise à jour des connaissances liées au développement technologique et pédagogique.

Forme d'aide

L'aide financière peut être obtenue sous forme d'une subvention qui couvre les frais d'organisation ou les droits d'inscription et, s'il y a lieu, les frais de transport et de séjour des participants.

Admissibilité

Sont admissibles à ce programme, les catégories de personnel suivantes des Services de l'éducation des adultes des cégeps:

- Les enseignantes et enseignants à temps plein de même que les chargés(es) de cours;
- Les professionnelles et professionnels;
- Les administratrices et administrateurs permanents;
- Les membres du personnel de soutien administratif et technique.

Procédure

Pour s'inscrire, prendre contact avec le conseiller ou la conseillère pédagogique du collège qui possède toute l'information relative au programme puis:

- Remplir la formule "Demande de subvention" du programme;
- Obtenir l'approbation (signature) de la direction du Service de l'éducation des adultes du collège;
- Faire parvenir la demande, en deux exemplaires, à la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial (l'adresse complète apparaît sur la formule).

Dates limites de présentation

Les dates d'échéance pour la présentation d'une demande sont le 15 septembre (Automne), le 15 décembre (Hiver) et le 15 avril (Eté).

Responsable du programme au Ministère

David Johnston
Téléphone: (418) 646-1330

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DES CÉGEPS

Objectif

Permettre l'accroissement ou la mise à jour des connaissances, le développement des habiletés ou la modification des attitudes d'un employé, d'une employée ou d'un groupe d'employés dans l'exercice de leur fonction.

Forme d'aide

L'aide financière peut être obtenue sous forme d'une subvention qui vise à couvrir les frais d'organisation de l'activité de perfectionnement.

Admissibilité

Sont admissibles à ce programme les professionnelles et les professionnels non-enseignants des cégeps.

Procédure

Pour s'inscrire, prendre contact avec le répondant local du perfectionnement des professionnels qui possède toute l'information relative au programme puis:

- Remplir la formule "Demande de subvention" du programme;
- Apposer votre signature en tant que responsable du projet;
- Obtenir la signature du représentant syndical et du représentant patronal au comité local de perfectionnement du collège;
- Faire parvenir la demande, en deux exemplaires, à la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial (l'adresse complète apparaît sur la formule).

Dates limites de présentation

Les dates d'échéance pour la présentation d'une demande sont le 1er octobre (Automne), le 1er février (Hiver) et le 1er mai (Eté).

Responsable du programme au Ministère

David Johnston
Téléphone: (418) 646-1330

DATES LIMITES DE PRÉSENTATION ET CLIENTÈLES ADMISSIBLES AUX PROGRAMMES

PROGRAMME	DATE(S) LIMITE(S) DE PRÉSENTATION	CLIENTÈLES ADMISSIBLES												
		Enseignants							Professionnels		Administrateurs permanents		Personnel technique et de soutien à l'éducation des adultes
		Enseignement régulier général et professionnel					Enseignement aux adultes		Services de l'enseignement régulier	Services de l'éducation des adultes	Services de l'enseignement régulier	Services de l'éducation des adultes	
		P			NP								
		TPL	MEO TPL	MEO TPA	TPL	TPA	TPL	CC					
* Perfectionnement collectif	15 mai (automne) 15 octobre (hiver) 15 mars (été)	x	x		x		x		□	□	□	□	
* Stage en entreprise	1er mai (automne) 1er octobre (hiver) 1er mars (été)	x	x				x						
* Recyclage des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité dans les cégeps	31 décembre		x	x									
* Adaptation aux technologies et aux programmes d'études	1er avril	x			x	x	x	x					
* Perfectionnement collectif pour le personnel des services de l'éducation des adultes	15 septembre (automne) 15 décembre (hiver) 15 avril (été)						x	x		x		x	x
* Perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cégeps	1er octobre (automne) 1er février (hiver) 1er mai (été)								x	x			

x: Admissibles □: Admissibles à leurs frais

P: Permanents NP: Non permanents TPL: Temps plein TPA: Temps partiel CC: Chargés de cours